

PARCOURS RGPD : VOTRE FEUILLE DE ROUTE 2021

Avant de débuter la démarche, nous vous conseillons de suivre une sensibilisation au RGPD ou de regarder le replay (site Web de Soluris)



Veuillez suivre la formation dans l'ordre du parcours.

ETAPE 1

1. Webinaire de lancement en direct ou en replay

- 1.1. Vérifier votre connexion à Madis : login et mot de passe
- 1.2. Visionner le tuto Madis qui vous présentera l'outil dans les grandes lignes
- 1.3. Vérifier dans « ma collectivité » que les coordonnées renseignées sont actualisées.
- 1.4. Vérifier dans le registre de traitement que toutes les fiches de traitements sont désactivées

ETAPE 2

2. Webinaire de formation en direct ou replay

- 2.1. Dans le registre des traitements, activer les traitements qui correspondent aux activités de votre collectivité.
- 2.2. Dans le registre des traitements, vérifier et compléter pour chaque fiche de traitement :
 - 2.2.1. Base légale
 - 2.2.2. Catégorie de données
 - 2.2.3. Personnes concernées

Vous pouvez vous appuyer sur les vidéos suivantes pour effectuer ce travail (Site de Soluris):

- Vidéo : Tuto Madis - Présentation
- Vidéo : Base légale 1 : L'obligation légale
- Vidéo : Base légale 2 : la mission d'intérêt public
- Vidéo : Base légale 3 : le contrat
- Vidéo : Base légale 4 : le consentement

Vous pouvez vous appuyer sur les documents de l'espace Adhérent.

Si vous avez des questions veuillez nous les faire parvenir par mail au moins 8 jours avant le premier webinaire d'échange à l'adresse suivante : dpd@soluris.fr

ETAPE 3

3. LE REGISTRE DES TRAITEMENTS

1^{er} et 2^e webinaires d'échanges - Atelier en direct ou replay

- 3.1. Dans le registre des traitements, vérifier et compléter chaque fiche de traitement :
 - 3.1.1. Destinataires et sous -traitants
 - 3.1.2. En tant que

Les vidéos suivantes vous aideront pour effectuer ce 2^e travail :

- Vidéo : Les responsabilités
- Vidéo : Responsabilités : le responsable traitement
- Vidéo : le référent RGPD
- Vidéo : le DPD / le DPD mutualisé
- Vidéo : le sous-traitant
- Vidéo : La CNIL
- Vidéo : Les responsables conjoints

Si vous avez des questions veuillez nous les faire parvenir par mail au moins 8 jours avant le second webinaire d'échange à l'adresse suivante : dpd@soluris.fr

ETAPE 4

4. LES MENTIONS ET CONFORMITE DU SITE WEB

3^{ème} et 4^{ème} webinaires d'échanges - Atelier en direct ou replay

- 4.1. Insérer les mentions sur vos formulaires de contact (modèle)
- 4.2. Rédiger la politique de protection des données (modèle)
- 4.3. A l'aide de la check-list site web, vérifiez la conformité de votre site(modèle)

- Vidéo : les mentions sur les formulaires
- Vidéo : la politique de protection des données
- Vidéo : la conformité du site web

Si vous avez des questions : dpd@soluris.fr

ETAPE 5

5. LES DROITS DES PERSONNES

5^{ème} et 6^{ème} webinaires d'échanges - Atelier en direct ou replay

- 5.1. Sensibiliser les personnes susceptibles de recevoir des demandes d'exercice de droits (accueil etc.) (vidéo)
- 5.2. Préparer les courriers de réponse aux éventuelles demandes(modèle)

- Vidéo : la gestion des droits des personnes : les droits
- Vidéo : la gestion des droits des personnes : s'organiser

ETAPE 6

LES ACTIONS

Afin de préparer le webinaire de bilan, vous devez vous connecter à MADIS.

Dans actions de protection, sélectionner les actions qui sont appliquées :

- [\[2021\] STRUCTURER LE REGISTRE DES TRAITEMENTS](#)
- [\[2021\] REGISTRE DES TRAITEMENTS RELU ET MIS A JOUR](#)
- [\[2021\] PROCEDURE D'EXERCICES DES DROITS DES PERSONNES](#)
- [\[2021\] POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES](#)
- [\[2021\] MENTIONS SUR LES FORMULAIRES](#)
- [\[2021\] CONFORMITE SITE WEB](#)

Vous devez indiquer qu'elles sont appliquées seulement si vous avez réalisé ces actions dans votre collectivité : il vous suffit d'aller dans l'action, de cocher « appliquer » et de valider en cliquant sur soumettre

*****A FAIRE AVANT LE 05/01/2022*****

Webinaire de clôture

- Votre avancement de conformité
- Posez vos dernières questions

Webinaire Météo conformité 1

Webinaire Météo conformité 2

Bilan du parcours en direct ou replay

Envoi du rapport de conformité au responsable du traitement

PLANNING PRÉVISIONNEL

2021



RÈGLEMENT GÉNÉRAL
SUR LA PROTECTION
DES DONNÉES

Webinaire	Date	Horaire	Public
Sensibilisation au RGPD	06/09/2021	10 h 30 - 12 h	ouvert à tous

De septembre à décembre 2021 : votre parcours de formation (alternance de webinaires de formations / vidéos et webinaires-ateliers)

Webinaire	Date	Horaire	Public
Webinaire de lancement	20/09/2021	11 h - 11 h 30	élu(e)s et référent(e)s RGPD
Webinaires de formation x2	07/10 ou 11/10/2021	14 h 30 - 16 h	référent(e)s RGPD*
Webinaire-atelier Registres x2	16/11 ou 18/11/2021	14 h 15 - 15 h	référent(e)s RGPD*
Webinaire-atelier Mentions x2	23/11 ou 25/11/2021	14 h 15 - 15 h	référent(e)s RGPD*
Webinaire-atelier Droits des personnes x2	30/11 ou 02/12/2021	14 h 15 - 15 h	référent(e)s RGPD*
Webinaire de clôture	16/12/2021	11 h - 11 h 30	référent(e)s RGPD*

Janvier 2022 : un webinaire de bilan et relevé des indicateurs pour rapport final

Webinaire	Date	Horaire	Public
"Météo conformité" 1**	06/01/2022	11 h 15 - 12 h	référent(e)s RGPD*
"Météo conformité" 2**	18/01/2022	11 h 15 - 12 h	référent(e)s RGPD*
Relevé des indicateurs pour rapport final	21/01/2022		
Bilan	27/01/2022	14 h 30 - 15 h	élu(e)s et référent(e)s RGPD
Rapport	à partir du 28/01/2022		

* Ces webinaires sont à destination des personnes en charge de la mise en œuvre opérationnelle de la conformité au RGPD. Les élus peuvent y participer s'ils le souhaitent.

** Webinaires destinés à rendre compte de l'avancement de la conformité des collectivités.